

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

20 mai 2020



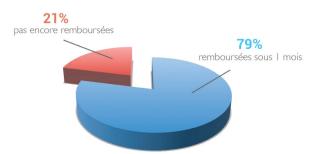
Dès le début du confinement pour soutenir les entreprises, les services de l'État ont annoncé une accélération du remboursement du crédit impôt recherche (CIR) et innovation (CII). Si officiellement la Direction générale des Finances publiques ne s'est jamais engagée sur un délai à respecter, officieusement un remboursement au bout d'un mois était espéré (contre 6 mois en moyenne avant la crise pour une PME). 9 semaines après cette annonce, qu'en est-il vraiment? SELF & INNOV a mené l'enquête.

Depuis deux mois, nous avons accompagné 84 TPE/PME (de tous secteurs, sur toute la France) pour déclarer et sécuriser leur CIR/CII. Pour juger de l'efficacité du remboursement accéléré, nous avons contacté nos clients ayant déposé leur déclaration de crédit d'impôt, il y a au moins 1 mois, c'est à

dire entre le 17 mars (début du confinement) et le 18 avril. Les résultats sont déjà éloquents. Sur notre échantillon de 19 entreprises interrogées :

- 15 ont reçu leur crédit d'impôt dans les 4 premières semaines suite à la déclaration (soit 79%)

- 4 sont toujours en attente du remboursement (21%)



Les entreprises de notre enquête

Une accélération rendue possible par un report des contrôles

Si les services des impôts ont donc bien, dans la très grande majorité des cas, accéléré les remboursements. Comment y sont-ils parvenus ?

Il semble que l'administration ait massivement opté pour un remboursement immédiat des crédits d'impôt sans contrôle préalable des pièces justificatives. En effet un seul des clients de l'étude a fait l'objet d'une demande d'information complémentaire. Cette stratégie vise à renforcer rapidement la trésorerie des entreprises ce qui ne veut pas dire qu'elles ne seront pas soumises à un contrôle a posteriori dans les 3 années à venir (délai maximal de contrôle).



Pour découvrir toute l'étude :

www.self-and-innov.fr/blog/cii/remboursement-accelere-du-cir-cii/

Contact presse: Benjamin MAITRE - bmaitre@self-and-innov.fr